



REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
UNIVERSITE TAHRI MOHAMED BECHAR
Le numéro d'identification fiscale : 098608019033424

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISoire

Conformément à l'article 65 du décret présidentiel N° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public. Université TAHRI MOHAMED BECHAR, informe L'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'appel d'offres ouvert avec exigences de capacités minimales N°03/ U.T.M.B/2026. **Entretien Et Réparation Des Blocs Administratifs Et Pédagogiques Au Profit De L'Université Tahri Mohamed Béchar - En lots séparés:**

Et après analyse des offres techniques et financières par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres, il a été décidé d'attribuer comme suite:

LES LOTS	ENTREPRISE	N.I.F	MONTANT (DA) en TTC	DELAI DE REALISATION	NOTE. GLOBALE	OBS.
LOT 01 : BLOC PEDAGOGIQUE "A".	MOHAMED RAMDANI	105580800000775	11.503.016.00	Vingt huit (28) jours	68	Moins disant
LOT 02 : BLOC DE LA FACULTE DE DROIT.	BENCHIKH HOURIA	265081000158104	11 837 049,00	Vingt huit (28) jours	68	Moins disant
LOT 03 : BLOC SANITAIRE.	LOT ANNULE					
LOT 04 : AMPHITHEATRE E,F,I ET J.	KERZAZI AHMED	186080100122194	8.419.488.00	Un (01) Mois	47.66	Moins disant
LOT 05 : AMPHITHEATRE G,H,K ET L.	KHRIS ABDERRAHMANE	17308010035311200800	9.639.952.00	Un (01) Mois	61.66	Moins disant
LOT 06 : BLOC PEDAGOGIQUE "E".	KERROUMI MUSTAPHA	18308010069815000000	9 528 092,00	Un (01) Mois	59.66	Moins disant
LOT 07: L'AMENAGEMENT EXTERIEUR.	MERAZGHI AZIZ	176080101222106	8.101.520.00	Un (01) Mois	59.66	Moins disant
LOT 08: BLOC DE LA FACULTE DES SCIENCES DE LA NATURE ET DE LA VIE.	HYDROBAT SERVICE	001230012462651	5.566.332.10	Un (01) Mois	56.66	Moins disant
LOT 09 : HALL TECHNOLOGIQUE.	NIZAR ESSAHRAA	001908094321230	9.092.314.00	Un (01) Mois	55.66	Moins disant
LOT 10 : L'HOTEL ET L'INFERMERIE.	BENLAGUID MOHAMED	155080100503166	6 442 136,40	Un (01) Mois	55.66	Moins disant

Tout soumissionnaire qui conteste ce choix peut introduire un recours dans les dix(10) jours qui suivent la date de publication de cet avis d'attribution provisoire auprès de la commission compétente conformément à l'article 82 Alinéa 3 du décret présidentiel suscité et l'article 56 de la loi n°23-12 du 05 aout 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics

Béchar le.....
LE DIRECTEUR